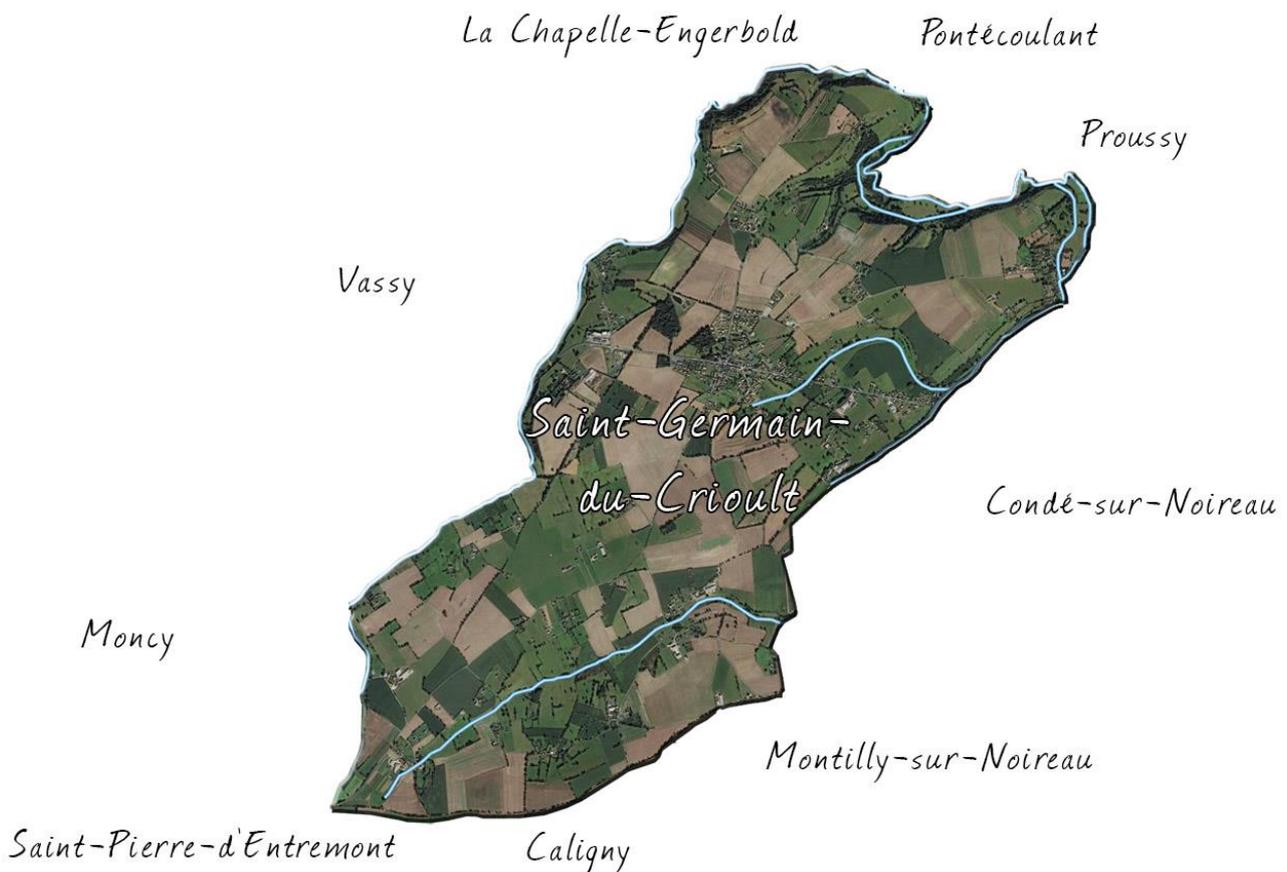


# PLAN LOCAL D'URBANISME

## N°6.1 – Annexes sanitaires

Approbation 14 novembre 2019



**COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-GERMAIN-  
DU-CRIOULT**

**COMMUNE DE CONDÉ-EN-NORMANDIE**

## **Liste des pièces**

**6.1.1 Annexes sanitaires rapport**

**6.1.2 Plan réseau AEP**

**6.1.3 Plan réseau EU**

**6.1.4 Zonage d'assainissement**

**6.1.5 Bilan stations d'épuration**

## 6.1.1 RAPPORT ANNEXES SANITAIRES

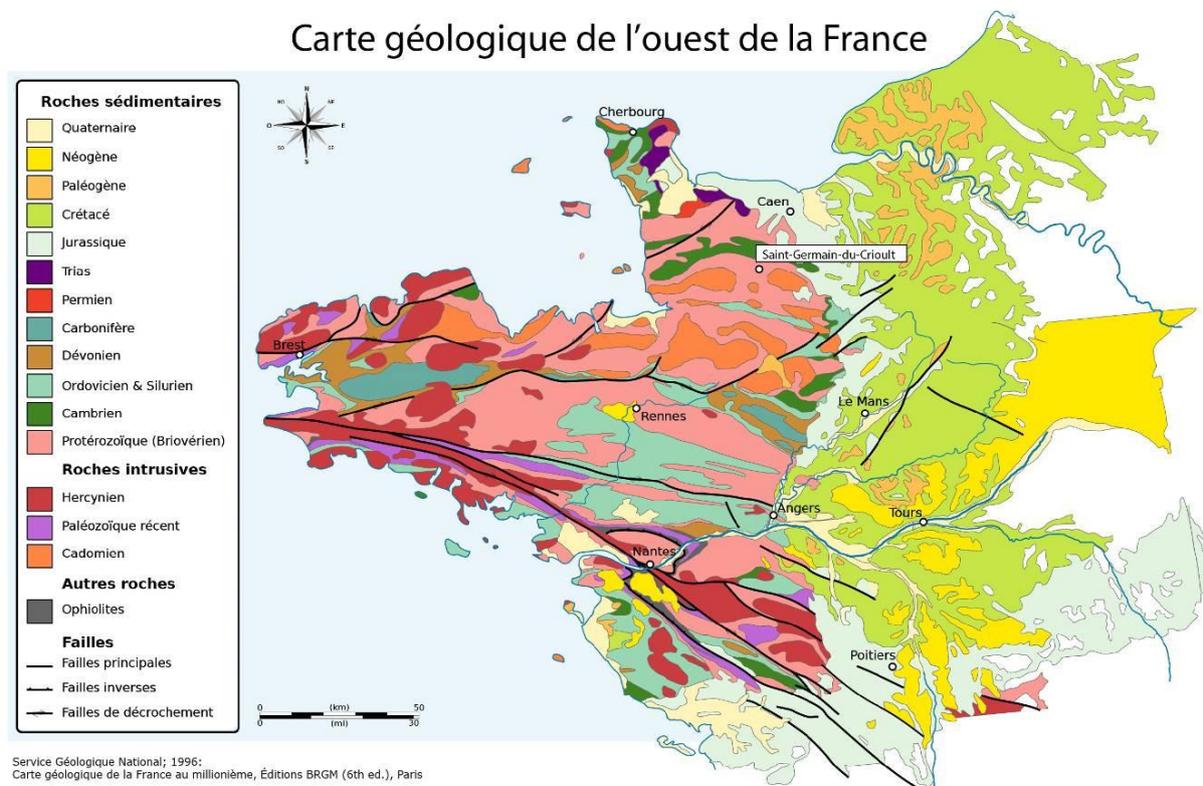
<b>1. DONNÉES GÉNÉRALES</b>	<b>Page 2</b>
1.1 Géologie	Page 2
1.2 Climatologie	Page 3
1.3 Hydrographie	Page 3
1.4 Risque inondation	Page 4
<b>2. LES PRÉVISIONS DU PLU</b>	<b>Page 6</b>
<b>3. LA GESTION DES EAUX USÉES</b>	<b>Page 7</b>
3.1 Définition des systèmes de traitement et de collecte des eaux usées	Page 7
3.2 Incidences du projet de PLU sur le réseau	Page 8
<b>4. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES</b>	<b>Page 10</b>
4.1 Définition des systèmes de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	Page 10
4.2 Incidences du projet de PLU sur le réseau	Page 10
<b>5. LA GESTION DE L'EAU POTABLE</b>	<b>Page 12</b>
5.1 Définition des systèmes de distribution de l'eau potable	Page 12
5.2 Incidences du projet de PLU sur la ressource en eau potable	Page 15
5.3 Incidences du projet de PLU sur le réseau	Page 16
<b>6. LA DEFENSE INCENDIE</b>	<b>Page 17</b>
<b>7. LA GESTION DES DÉCHETS</b>	<b>Page 19</b>
<b>Annexe 1 : Engagement SIAEP adéquation AEP</b>	<b>Page 20</b>
<b>Annexe 2 : Etudes « eau » sur le territoire de l'IAV</b>	<b>Page 20</b>

# 1. Données générales

## 1.1. Géologie

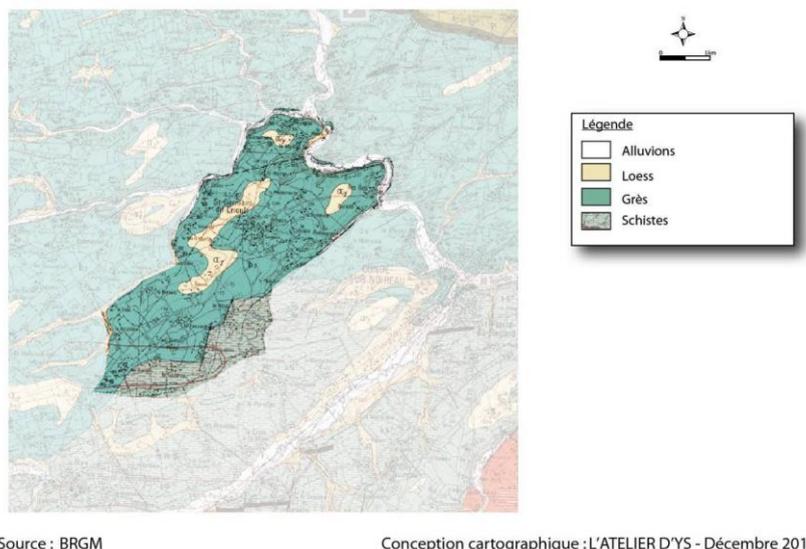
Le sous-sol du département du Calvados est en grande partie contenu dans une entité géologique connue sous le nom de Massif Armoricain qui représente une des parties les plus anciennes et les plus complexes du territoire français.

Ce sous-sol est constitué de roches variées qui caractérisent une ancienne chaîne de montagne aujourd'hui fortement érodée : la Chaîne Hercynienne qui s'est formée au Paléozoïque (ère primaire) entre 450 et 300 millions d'années.



Le sous-sol Germinois est majoritairement composé de roches sédimentaires (grès).

## Carte géologique de Saint-Germain-Du-Crioult



### 1.2. Climatologie

Le climat de la région de SAINT-GERMAIN-DU-CRIOULT est de type tempéré océanique. Il est caractérisé par des températures estivales moyennes et des hivers peu rigoureux.

Les précipitations présentent un maximum en automne-hiver et un minimum en été. Elles représentent en moyenne 800 mm par an. Elles sont fréquentes en toutes saisons mais peu intenses (125 jours de pluie par an).

Les hivers sont légèrement plus froids et les étés plus chauds que sur les régions littorales. La région de SAINT-GERMAIN-DU-CRIOULT enregistre environ 50 jours de gel par an.

La température moyenne annuelle est de 11,25°C et l'ensoleillement d'environ 1 700 heures par an.

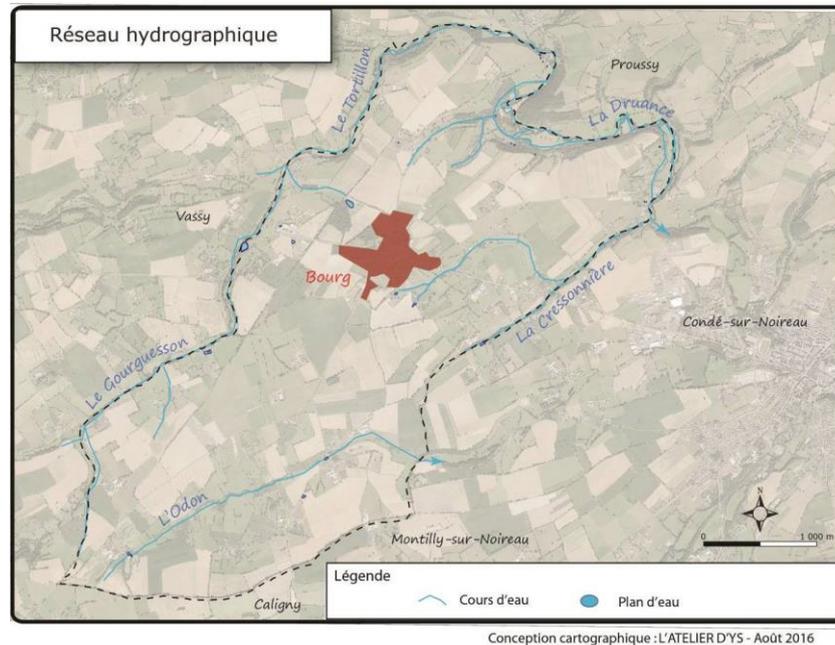
### 1.3. Hydrographie

La commune de SAINT-GERMAIN-DU-CRIOULT fait partie du SDAGE Seine-Normandie et du SAGE Orne Moyenne.

Les principaux cours d'eau de la commune sont :

- ✓ La Druance qui s'écoule sur 4 km en limite nord de la commune. Dans une vallée encaissée, elle se dirige vers Condé-sur-Noireau.
- ✓ La Cressonnière rejoint La Druance depuis le bourg de SAINT-GERMAIN-DU-CRIOULT. Elle traverse la commune sur environ 2,5 km.
- ✓ L'Odon prend sa source à l'extrémité sud de la commune et la parcourt sur environ 3,4 km en direction de Condé-sur-Noireau.
- ✓ Le Gourgousson longe la limite ouest de la commune sur 3,5 km. Il rejoint le Tortillon puis La Druance.

Ce réseau hydrographique constitue un atout majeur pour la commune vis-à-vis de la biodiversité et des corridors écologiques.



## 1.4. Risque inondation

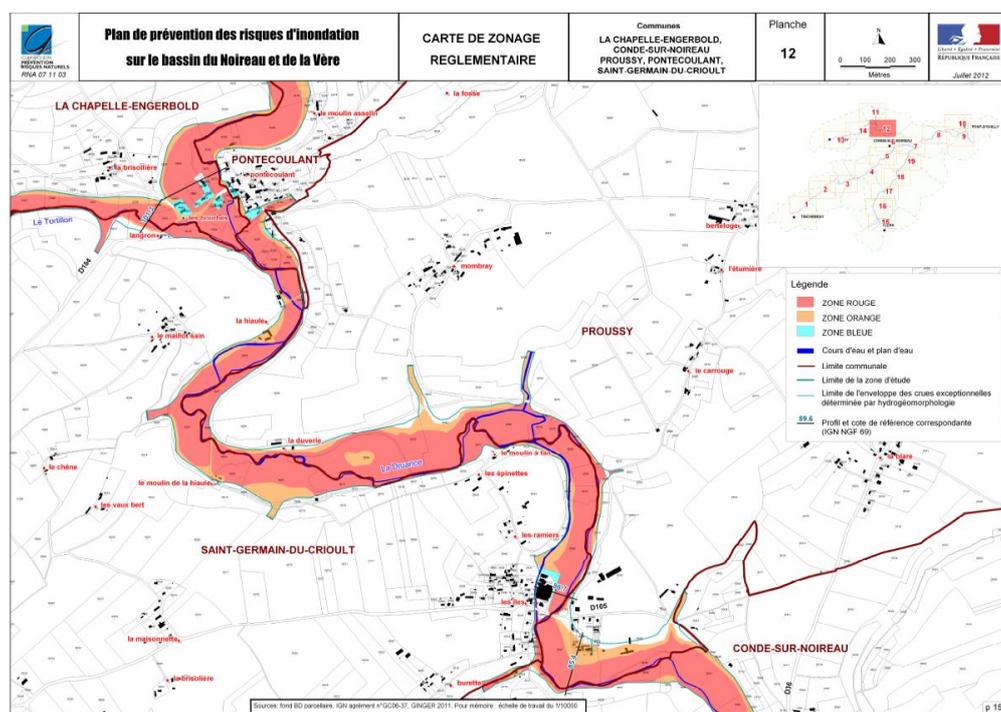
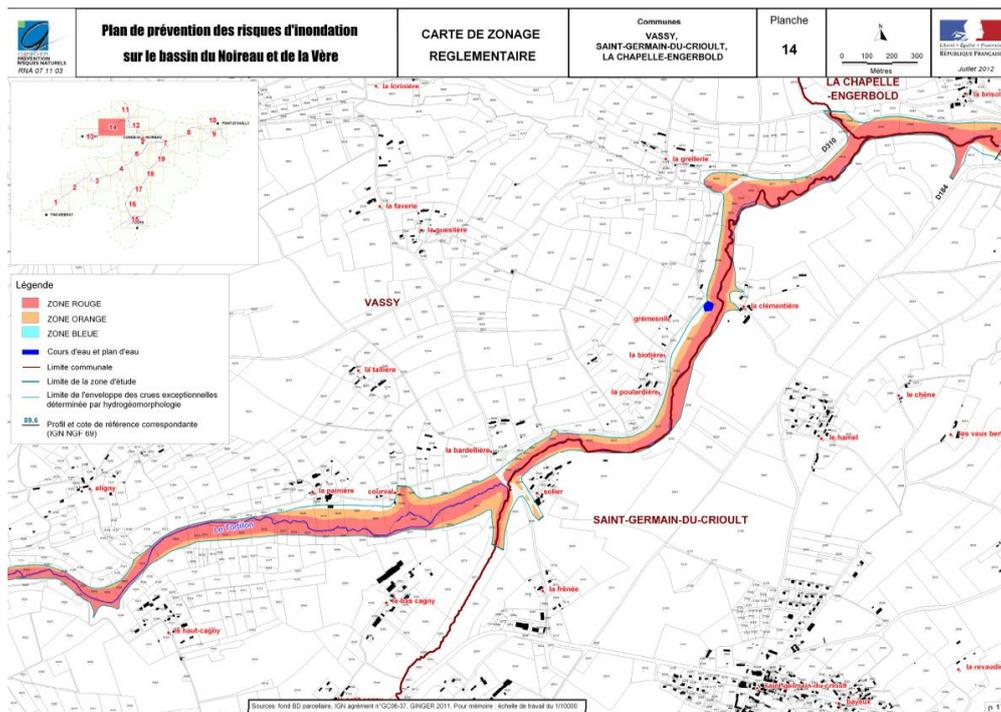
Le risque inondation représente le risque naturel le plus courant en France. Ce risque peut être accentué par l'imperméabilisation des sols, l'accélération des vitesses d'écoulement des eaux, par l'artificialisation et le resserrement des berges, ou certaines pratiques culturelles et forestières.

La commune de SAINT-GERMAIN-DU-CRIOULT est concernée par deux types d'inondations :

- Par ruissellement et coulées de boue.
- Par crue à débordement lent de cours d'eau de la Druance et du Tortillon.

A ce titre la commune est concernée par le Plan Prévention des Risques Naturels d'Inondations de la Vère et du Noireau, approuvé le 22 octobre 2012.

En l'état des connaissances actuelles, l'aléa est qualifié de faible à fort (hauteur de submersion supérieure à 1 mètre). Dans les zones délimitées, il y a lieu d'interdire l'urbanisation en dehors des secteurs déjà urbanisés, d'interdire les établissements recevant des personnes à mobilité réduite ainsi que les sous-sols et de soumettre les constructions autorisées au respect des prescriptions pour réduire la vulnérabilité.



## 2. Les prévisions du PLU

L'objectif des élus, pour les dix années à venir, est de pouvoir atteindre la population d'environ 1 110 habitants, soit une augmentation de population d'environ **132 habitants**.

Pour faire face au desserrement des ménages, la zone constructible doit permettre la construction d'environ 67 habitations nouvelles.

Le bourg de SAINT-GERMAIN-DU-CRIOULT pourrait offrir un potentiel de l'ordre d'une petite vingtaine de logements, les extensions urbaines environ 43.

Secteur	Surface (ha)	Densité (lgts/ha)	Nombre de logements	Population projetée
Densification bourg	-	-	19	Environ 40
Extensions bourg	3,8 ha	11	43	Environ 92

## **3. La gestion des eaux usées**

### **3.1. Définition des systèmes de traitement et de collecte des eaux usées**

#### **Le système d'épuration**

Les eaux usées collectées sur la commune de SAINT-GERMAIN-DU-CRIOULT sont traitées par deux stations d'épuration :

- Station du bourg : de type filtres plantés de roseaux, elle a été mise en service en 2005 et sa capacité de traitement est de 900 équivalents-habitants (EH). Le milieu récepteur est le Tortillon. En 2016, le rapport annuel du délégataire indique une utilisation de 333 EH (soit une charge de 37%), et donc une capacité résiduelle de 567 EH. Les résultats d'analyses font état d'une épuration satisfaisante des eaux usées, conformes aux performances épuratoires attendues et au niveau de rejet exigés par la réglementation.
- Station des Îles : de type fosse + filtre à sable, elle a été mise en service en 2006 et sa capacité de traitement est de 150 équivalents-habitants (EH). Le milieu récepteur est la Druance. En 2016, le rapport annuel du délégataire indique une utilisation de 82 EH (soit une charge de 55%), et donc une capacité résiduelle de 83 EH. Les résultats d'analyses des échantillons prélevés sont tout à fait satisfaisants et respectent en tous points la réglementation en vigueur. A noter la présence d'infiltrations d'eaux claires parasites dans le réseau entrant.

#### **L'assainissement autonome**

La Communauté de Communes est compétente en matière d'Assainissement Non Collectif. A ce titre, elle doit répondre aux missions obligatoires d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

- Le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution sur les installations neuves ou réhabilitées.
- Le contrôle du bon fonctionnement des assainissements autonomes.
- La vérification de l'entretien et de la vidange des fosses et bacs à graisse.
- Le contrôle des installations en cas de vente du bien concerné.



## Le réseau – la collecte

### Zone agglomérée :

Le réseau est existant. Les eaux usées des constructions qui seront édifiées en densification du bourg pourront être dirigées vers la station d'épuration.

### Zones d'extension urbaine :

Concernant le secteur nord, les eaux usées seront rejetées par gravité dans les canalisations existantes sur la RD 184. Concernant le secteur sud, les eaux usées seront rejetées par gravité dans les canalisations existantes de l'impasse de la Sansonnière. Concernant l'extension de la zone d'activités du Mont-Martin, les eaux usées seront reprises en refoulement et renvoyées dans le réseau collectif gravitaire.

## Rappel de la réglementation

### Article L1331-10 (code de la Santé Publique)

- Modifié par [LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 64](#)

Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par le maire ou, lorsque la compétence en matière de collecte à l'endroit du déversement a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte, par le président de l'établissement public ou du syndicat mixte, après avis délivré par la personne publique en charge du transport et de l'épuration des eaux usées ainsi que du traitement des boues en aval, si cette collectivité est différente. Pour formuler un avis, celle-ci dispose d'un délai de deux mois, prorogé d'un mois si elle sollicite des informations complémentaires. A défaut d'avis rendu dans le délai imparti, celui-ci est réputé favorable.

L'absence de réponse à la demande d'autorisation plus de quatre mois après la date de réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

L'autorisation prévue au premier alinéa fixe notamment sa durée, les caractéristiques que doivent présenter les eaux usées pour être déversées et les conditions de surveillance du déversement.

Toute modification ultérieure dans la nature ou la quantité des eaux usées déversées dans le réseau est autorisée dans les mêmes conditions que celles prévues au premier alinéa.

L'autorisation peut être subordonnée à la participation de l'auteur du déversement aux dépenses d'investissement entraînées par la réception de ces eaux.

Cette participation s'ajoute, le cas échéant, aux redevances mentionnées à l'[article L. 2224-12-2 du code général des collectivités territoriales](#) et aux sommes pouvant être dues par les intéressés au titre des articles [L. 1331-2](#), [L. 1331-3](#), [L. 1331-6](#), [L. 1331-7](#) et [L. 1331-8](#) du présent code.

## **4. La gestion des eaux pluviales**

### **4.1. Définition des systèmes de collecte et d'évacuation des eaux pluviales**

Les eaux pluviales sont collectées soit dans les fossés à ciel ouvert, soit dans un réseau de collecte, discontinu, essentiellement posé le long des principaux axes de circulation (RD 512).

Les eaux sont ainsi drainées vers les différents cours d'eau présents sur le territoire communal.

L'intégralité du réseau d'eaux pluviales sur l'axe de la RD 512 en agglomération a été remis en état lors des travaux d'aménagement de la traversée du bourg en 2009. Une étude avait été réalisée au préalable avec un hydrocurage et une inspection télévisée des réseaux, ce qui a permis d'identifier les tronçons à remplacer.

De même, en 2014, lors des travaux d'effacement des réseaux et de voirie sur la RD 184 dite route de Saint-Pierre-d'Entremont, le réseau d'eaux pluviales a été consolidé.

A l'occasion de la réalisation du parking de la salle polyvalente en 2011, des noues d'infiltration ont été mises en place afin d'éviter tout renvoi d'eaux pluviales au niveau de la RD 184.

Chaque lotissement qui a été créé dispose d'un réseau d'eaux pluviales.

Des travaux réguliers d'entretien des fossés et de débarnage en milieu rural permettent aussi d'assurer un bon écoulement des eaux pluviales.

Par ailleurs, il est à noter qu'aucun point noir en matière de ruissellement ou de réseau d'assainissement pluvial n'a été constaté.

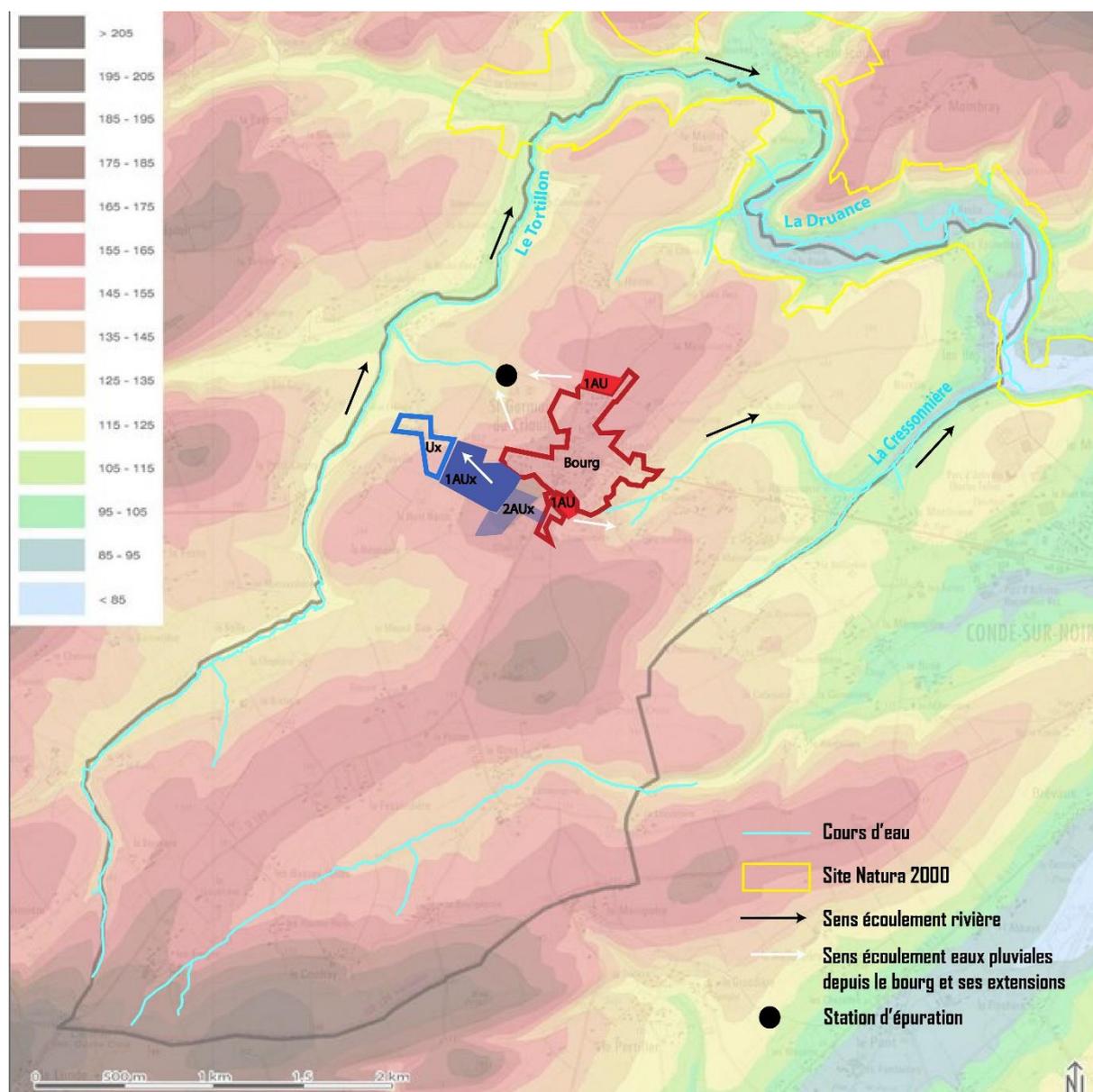
### **4.2. Incidences du projet de PLU sur le réseau**

#### **Zone agglomérée :**

Les eaux pluviales des différents secteurs de densification seront rejetées dans le réseau principal du bourg.

#### **Zones d'extension urbaine :**

La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 impose à toute urbanisation dont la surface est supérieure à 1 hectare une gestion des eaux pluviales avec mise en place de mesures compensatoires.



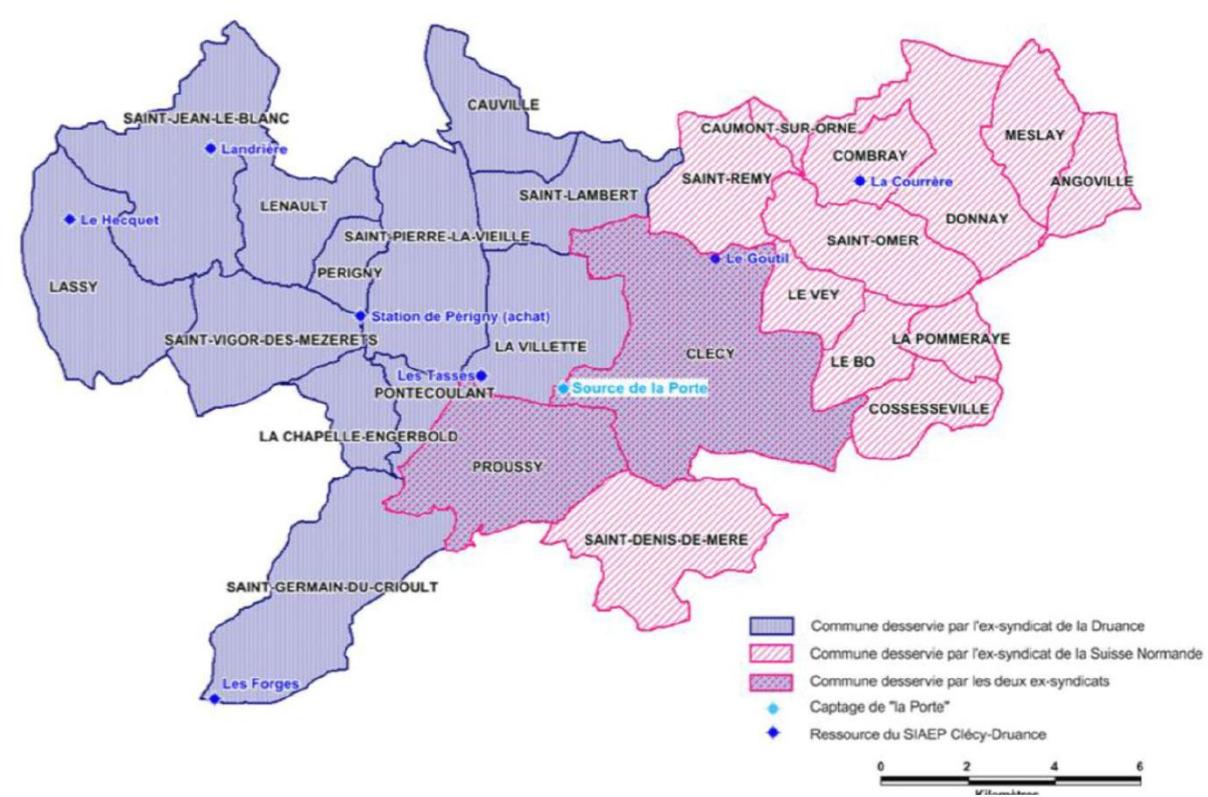
*Sens d'écoulement des eaux pluviales*

## 5. La gestion de l'eau potable

### 5.1. Définition des systèmes de distribution de l'eau potable existants

#### 5.1.1. Données générales :

La production et la distribution d'eau potable sur la commune est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Clécy–Druance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle assure la production et distribution d'eau potable. Ce syndicat regroupe 26 communes.



Le territoire du SIAEP CLECY-DRUANCE peut se diviser en deux sur la partie technique et exploitation du réseau (secteur Clécy et secteur Druance) qui ont chacune leurs sites production et réseau de distribution d'eau.

**La commune de Saint-Germain-du-Crioult est attachée au secteur Druance.**

## 5.1.2. Bilan des indicateurs techniques de production

### Bilan détaillé de l'exercice 2016 (RPQS 2016 séparé des 2 anciens syndicats)

SIAEP Clécy/Druance	Druance	Clécy
<b>Données techniques</b>		
Nb de stations de production	5	2
Nb d'ouvrage de stockage	6	7
Volume de stockage (m <sup>3</sup> )	1750	1940
<i>Détails des réservoirs</i>	<i>La Bidardière (2 cuves semi-enterrés de 250 m<sup>3</sup>)</i>	<i>Saint-Rémy (2 cuves semi-enterrés de 175 m<sup>3</sup>)</i>
	<i>Les Forges (1 cuve semi-enterré de 250 m<sup>3</sup>)</i>	<i>Bellevue (3 cuves semi-enterrés de 2 x100 et 500 m<sup>3</sup>)</i>
	<i>Lassy (1 cuve semi-enterré de de 250 m<sup>3</sup>)</i>	<i>La Faverie (1 cuve semi-enterré de 150 m<sup>3</sup>)</i>
	<i>Crépigny (1 cuve semi-enterré de 250 m<sup>3</sup>)</i>	<i>Saint-Omer (2 cuves semi-enterrés de 150 m<sup>3</sup>)</i>
	<i>La Vilette (réservoir sur tour de 500 m<sup>3</sup>)</i>	<i>Cossesseville (1 cuve semi-enterré de 40 m<sup>3</sup>)</i>
	<i>Saint-Jean-Le-Blanc (réservoir sur tour de 150 m<sup>3</sup>)</i>	<i>Donnay (1 cuve semi-enterré de de 200 m<sup>3</sup>)</i>
		<i>Clécy (1 cuve semi-enterré de 200 m<sup>3</sup>)</i>
<b>Indicateurs quantitatifs</b>		
Volumes produits (m <sup>3</sup> )	147 559 (149 909 en 2017)	416 271
Volumes exportés (m <sup>3</sup> )	38 121 (dont 2032 au Sivom d'hamars)	56 225
Volumes importés (m <sup>3</sup> )	105 009 (109 807 en 2017)	41 587
<i>Importation de l'usine de Périgny</i>	<i>105 009</i>	<i>x</i>
Volumes mis en distribution	216 451	401 633

Au total, en 2016, le volume mis en distribution (volumes produits + volumes importés - volumes exportés) était de 216 451 m<sup>3</sup> sur le secteur Druance (**221 595 m<sup>3</sup> en 2017**).

Pour la commune déléguée de Saint-Germain-du-Crioult, la ressource en eau provient de plusieurs stations de production ((La Porte et Les Tasses, sur La Vilette, les Forges (sur la commune) et l'usine de Périgny (compétence Intercom de la Vire au Noireau (4 forages associés))) d'une capacité nominale cumulée théorique de **830 m<sup>3</sup> par jour** (hors usine de Périgny)). Une station de surpression est présente sur le territoire du syndicat.

Attention, depuis octobre 2018 la ressource **de « La Porte » est fermée** administrativement c'est donc **170m<sup>3</sup> jour en moins. Le captage des Forges, présent sur la commune, est quant-à lui en procédure de nouvelle DUP, à intervenir en 2019.**

#### Détail des autorisations de prélèvement sur le secteur Clécy/Druance

Nom	Etat	Début d'usage	D.U.P.	Etat procédure	Débit réglementaire - m <sup>3</sup> /j
FORGES F2	ACT	01/01/1970		Procédure en cours	340
LES TASSES	ACT	17/02/2011		Procédure en cours	320
GOUTIL	ACT	25/05/1994	01/09/1983	Procédure terminée (captage public)	1 860
LANDRIERES F2	ACT	28/01/1992	11/08/1992	Procédure terminée (captage public)	250
HEQUET F2	ACT	28/01/1992	11/08/1992	Procédure terminée (captage public)	300

FONTAINE (abandonné)	PRJ	01/07/1998	11/08/1992	Procédure terminée (captage public)	504
PORTE (mis en sommeil)	PRJ	31/03/1992	11/08/1992	Procédure terminée (captage public)	170
BAS DE LA COURRIERE	ACT	28/04/1997	28/10/1994	Procédure terminée (captage public)	1 000

### 5.1.3. Bilan des volumes consommés

SIAEP Clécy/Druance – secteur Druance	2016	2017	variation N/N-1
Nb de clients	1844	1 854	+0.5%
Volumes consommés (m <sup>3</sup> ) domestique et non domestique	182 025	191 479	+10 %
Consommation moyenne par client (m <sup>3</sup> )	98,71	103	+ 4%
Nb total de branchements neufs	4	1	-

Au total, en 2017, le Syndicat comptait **1 854 abonnés sur le secteur Druance pour une consommation de 191 479 m<sup>3</sup> d'eau**. La consommation moyenne par abonné est de 103 m<sup>3</sup>.

Parmi les 1 854 abonnés, **446 abonnés proviennent de Saint-Germain-du-Crioult**. Leur consommation représentait 34 914 m<sup>3</sup> en 2017, dont 31 101 m<sup>3</sup> pour la partie domestique.

### 5.1.4. Le réseau d'alimentation en eau potable

#### Le réseau :

A l'échelle du secteur « Druance », le linéaire de réseau était de 300 km en 2016. L'indice linéaire de perte en réseau<sup>1</sup> est de 0,3 m<sup>3</sup> au km et par jour. Le rendement primaire du réseau de distribution<sup>2</sup> est de 86,5 % en 2016.

#### Qualité :

Dans le rapport annuel de 2016, l'eau produite et distribuée, est de bonne qualité physico-chimique et bactériologique.

#### Les travaux :

Sur la commune de Saint-Germain-du-Crioult :

- Nettoyage des cana en 2014/2015 suite à des problèmes de turbidité
- Extension du réseau dans les années 2006 pour desservir la zone d'activité de Mont martin en PE180.
- En 2018, installation de 2 nouveaux compteurs de sectorisation (réservoir des forges, sud du bourg) s'ajoutant à 7 compteurs déjà présents.

<sup>1</sup> Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/jour/km. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

<sup>2</sup> Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros.

### 5.1.5. Les améliorations à prévoir pour le captage F2 des Forges

SAINT-GERMAIN-DU-CRIOULT est par ailleurs concernée par le captage d'eau potable des Forges, situé sur son territoire communal. **La procédure de délimitation du périmètre de protection du captage des Forges dit « Forges 2 » est en cours**, il n'y a pas encore d'arrêté préfectoral mais il a été validé par l'hydrogéologue avec plan et avec échancier du projet de captage expliquant qu'il y a le potentiel sur SAINT-GERMAIN-DU-CRIOULT. Le plan du périmètre provisoire de captage est joint sur le plan des servitudes pour information. Il sera à annexer au PLU dès validation par arrêté préfectoral.

Il est prévu d'installer une unité de traitement sur le point de captage F2 des forges, après avoir obtenu la nouvelle DUP. De cette façon, la commune de Saint-Germain-du-Crioult pourra être alimentée depuis ce point de captage.

Dans ce cadre, le syndicat s'est engagé auprès de l'ARS à terminer les phases d'études pour 2019, visant à obtenir un nouvel arrêté de déclaration d'utilité publique pour le prélèvement d'eau sur le forage F2 des Forges. Cf annexe

### 5.2. Incidences du projet de PLU sur la ressource en eau potable

Syndicat de production	Secteur	Source de production	Capacité de production	Syndicat de distribution	Communes ou communes déléguées distribuées	Nombre d'abonnés	Consommation
SIAEP Clécy/Druance	Clécy	2 captages		SIAEP Clécy/Druance	14 communes ou communes déléguées	2702 abonnés	347 660 m <sup>3</sup> en 2016
	Druance	5 captages	870 m <sup>3</sup> /j + 340 m <sup>3</sup> /j (les forges, en attente), <b>soit 317 500 m<sup>3</sup>/an</b> (sans les Forges : +124 100 m <sup>3</sup> /an)		14 communes ou communes déléguées dont Saint-Germain-du-Crioult	1 854 en 2017 (dont 446 abonnés sur Saint-Germain-du-Crioult)	<b>191 479 m<sup>3</sup></b> en 2016 dont 34 914 m <sup>3</sup> (18%) pour Saint-Germain-du-Crioult

*Synthèse des données existantes*

Nombre d'abonnés domestiques	Nombre d'abonnés non domestiques	Consommation totale pour les abonnés domestiques en 2016 en m <sup>3</sup>	Consommation par abonné en 2016 en m <sup>3</sup>	Consommation par abonné par jour en l
446	0	31 101	69.7	191,0

*Consommation en 2017*

Ainsi, la commune de Saint-Germain-du-Crioult représentait en 2017, 446 abonnés, pour 957 habitants (soit 2.14 pers/abonné), et pour une consommation d'environ 31 101 m<sup>3</sup>, représentant 69.7

m<sup>3</sup> par an et par abonné, soit 191 litres/abonné/jour, en prenant en compte la consommation uniquement domestique.

La commune déléguée de SAINT-GERMAIN-DU-CRIOULT souhaite atteindre 1110 habitants en 10 ans, avec la production d'environ 67 logements. Ce nombre d'habitants concerne les abonnés domestiques. Ainsi, en conservant la même consommation d'eau journalière qu'actuellement, soit 191 l/personne, la consommation des abonnés domestiques atteindra environ 36 160 m<sup>3</sup>.

Au total, sur le territoire de la commune déléguée de SAINT-GERMAIN-DU-CRIOULT, le syndicat a indiqué être en mesure d'assurer la production **de 5060 m<sup>3</sup> d'eau supplémentaires à destination des abonnés domestiques**. Puisque la capacité théorique du secteur Druance est de **317 500m<sup>3</sup>/an** (hors Forges) et que la consommation sur le même secteur est **de 191 479 m<sup>3</sup>**. La marge théorique **de 126 071m<sup>3</sup>/an** peut donc accueillir les 5060m<sup>3</sup> supplémentaires.

Le forage des forges (présent au sud de la commune), actuellement sous utilisé, dispose d'une autorisation de prélèvement de 340 m<sup>3</sup>/j, soit plus de 124 000 m<sup>3</sup>/an. Même en considérant ce volume comme « théorique, la consommation domestique des Germinois en représenterait que 30 % de son potentiel. Une partie de son utilisation pourrait ainsi aussi être destinée aux activités à développer sur la zone d'activités qui va privilégier les activités artisanales et des volumes d'eau qui ne seront pas comparables à des activités industrielles ou agro-alimentaires.

#### Conclusion :

La commune, comptant 446 abonnés (et 942 habitants), peut-être alimentée depuis octobre 2018 par 3 secteurs au lieu de 4 car « la Porte » a fermé (Les Forges, Les Tasses, ainsi que par l'usine de Traitement de Périgny, propriété de l'Intercom de la Vire au Noireau). **Le captage des Forges (situé sur la commune) est aujourd'hui sous-utilisé (arrêté de protection de captage en cours d'élaboration et engagement du SIAEP pour engager les travaux sur le matériel à renouveler), mais pourrait à lui seul (avec son autorisation de 340 m<sup>3</sup>/j) produire l'eau nécessaire aux Germinois (35 000 m<sup>3</sup>/an, dont 31 000 m<sup>3</sup> pour les abonnés domestiques)**. Avec 67 abonnés supplémentaires sur 10 ans, le territoire devra être en mesure de produire environ 5 000 m<sup>3</sup> supplémentaires/an. Cet apport pourra être assuré, à court terme, par le forage des Tasses (La Villette), ainsi que par l'importation de l'usine de Périgny (qui fournit aujourd'hui environ 105 000 m<sup>3</sup> au syndicat de la Druance, collectivité compétente).

A moyen terme, la modernisation du captage des Forges pourra aisément prendre le relais. **Un engagement est pris par le syndicat d'eau Clécy/Druance pour assurer l'adéquation des ressources sécurisées et le développement de la commune envisagé et de réouvrir le captage des Forges** (et plus largement l'ensemble de ses communes adhérentes). Cf annexe 1.

**Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU précisent que l'urbanisation est conditionnée à ce que tout soit réuni pour assurer l'adéquation en eau potable** (les conditions sont techniques, administratives et sanitaires).

### **5.3. Incidences du projet de PLU sur le réseau**

**Zone agglomérée** : Le réseau est existant.

**Zone d'extension urbaine** : La distribution en eau potable de ces zones pourra se faire par les canalisations existantes. Les réseaux de distribution qui passe à proximité des zones à urbaniser à vocation d'habitation sur la RD 184 ont un diamètre suffisamment dimensionné de 125. Les réseaux qui arrivent sur la RD 512 pour desservir la zone d'activités sont suffisamment dimensionnés avec un diamètre 180.

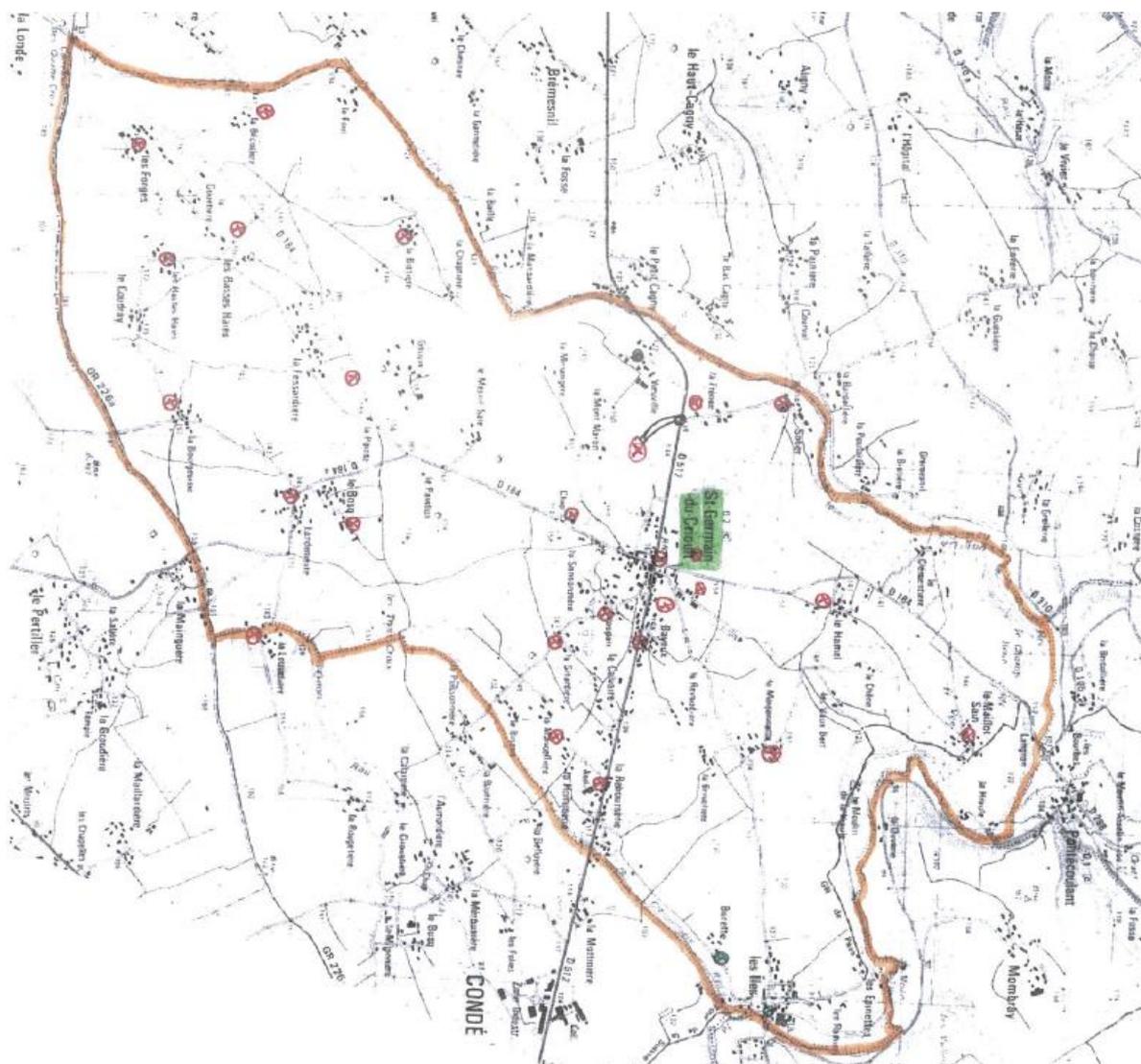
## 6. La défense incendie



### SAINT GERMAIN DU CRIOULT

26 Bornes Incendie  
3 Défenses Auxiliaires

26 Bornes Incendie				
Numéro	Lieu-dit	Marque (Type)	Diamètre	Débit
14585-001	La Rebourserie	PAM atlas PLUS renversible	100	33 m <sup>3</sup> /h
14585-002	La Hommerie	BAYARD	65	24 m <sup>3</sup> /h
14585-003	Le Bayeux	SMHM	100	52 m <sup>3</sup> /h
14585-004	Vaupaix	PAM (BI) sortie Keyser	100	55 m <sup>3</sup> /h
14585-005	La Sinardière	SMHM (Véga)	100	54 m <sup>3</sup> /h
14585-006	Le Bourg	SMHM (22B)	65	48 m <sup>3</sup> /h
14585-007	Mont-Martin (salle des fêtes)	SMHM (Véga)	100	46 m <sup>3</sup> /h
14585-008	Le Bosq	BAYARD	65	60 m <sup>3</sup> /h
14585-009	Landemeure	BAYARD	100	82 m <sup>3</sup> /h
14585-010	La Louvetière	BAYARD (Choc)	100	40 m <sup>3</sup> /h
14585-011	La Bourgeoisie	BAYARD	100	51 m <sup>3</sup> /h
14585-012	Les Hautes Haies	BAYARD	100	74 m <sup>3</sup> /h
14585-013	Les Basses Haies	BAYARD	100	101 m <sup>3</sup> /h
14585-014	Les Forges	BI sortie Keyser	100	96 m <sup>3</sup> /h
14585-015	La Bécotière	BAYARD	100	82 m <sup>3</sup> /h
14585-016	La Bistière	BAYARD	100	53 m <sup>3</sup> /h
14585-017	La Ferme de Gouvix	BAYARD	100	85 m <sup>3</sup> /h
14585-018	ZA du Mont-Martin	PAM (BI) sortie Keyser	100	m <sup>3</sup> /h
14585-019	ZA de la Frénée	PAM (Hermès)	100	45 m <sup>3</sup> /h
14585-020	Solier	SMHM (Véga)	100	46 m <sup>3</sup> /h
14585-021	Lotissement Le Clos Saint Germain	PAM atlas PLUS renversible	100	62 m <sup>3</sup> /h
14585-022	La Maisonnette	SMHM (22B)	65	25 m <sup>3</sup> /h
14585-023	Lotissement des Valettes	BAYARD (BI) sortie Keyser	100	42 m <sup>3</sup> /h
14585-024	Lotissement du Château	PAM (Hermès)	100	80 m <sup>3</sup> /h
14585-025	Le Hamel	SMHM (22B)	100	77 m <sup>3</sup> /h
14585-026	Le Maillot Sain	SMHM (22B)	100	78 m <sup>3</sup> /h
Défenses Auxiliaires				
14585-027	Vieuville		50	m <sup>3</sup> /h
14585-028	Les Isles		40	m <sup>3</sup> /h
14585-029	Burettes		40	m <sup>3</sup> /h



- 26 ⊗ Poste Incendie
- 3 ⊗ Defense Auxiliaire

## **7. La gestion des déchets**

La collecte et le traitement des déchets sont gérés par le SIRTOM (Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) de la région Flers-Condé, créé au début des années 1970.

La communauté d'agglomération du Pays de Flers et 7 communautés de communes avoisinantes (dont Condé Intercom) unissent leurs moyens pour le service d'ordures ménagères.

Le SIRTOM de la région Flers-Condé assure la collecte et le traitement des déchets ménagers pour près de 80 000 habitants des départements de l'Orne et du Calvados.

### Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est organisée en porte à porte, une fois par semaine, le mercredi soir à SAINT-GERMAIN-DU-CRIOULT.

### Collecte sélective

La collecte des déchets recyclables se déroule en porte à porte et en apport volontaire.

### Déchetterie

Le SIRTOM exploite un réseau de déchèteries constitué de 6 unités implantées sur son territoire (à Caligny, La Carneille, Condé-en-Normandie, La Ferrière-aux-Étangs, Pierres et Tinchebray), et une septième en projet.

**ANNEXE 1**

2 courrier d'engagement du SIAEP à réaliser les travaux  
en vue d'assurer l'alimentation en eau potable via le site des Forges.

SIAEP CLECY – DRUANCE  
Mairie  
14570 CLECY

Tél : 02.31.69.50.72  
[siaep.clecvdruance@orange.fr](mailto:siaep.clecvdruance@orange.fr)



Clécy, le 16 octobre 2018

COMMUNE DE ST GERMAIN DU CRIOULT  
Mairie  
SAINT GERMAIN DU CRIOULT  
14110 CONDE EN NORMANDIE

Monsieur le Maire,

Lors d'un prochain comité syndical, nous allons faire le choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage qui permettra d'adapter la méthode de déferrisation optimale pour le site des Forges à Saint Germain du Crioult.

Nous pourrons alors programmer les travaux rapidement pour utiliser pleinement cette ressource. Aujourd'hui nous prélevons 15 m<sup>3</sup>/jour alors que sa capacité est de 340 m<sup>3</sup>/jour, ce qui nous permettra d'approvisionner l'extension prévue dans la modification du PLU.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,  
Michel BAR

Copie : Mairie de Condé en Normandie

SIAEP CLECY – DRUANCE  
Mairie  
14570 CLECY

Tel : 02.31.69.50.72  
siaep.clecydruance@orange.fr

Clécy, le 20 septembre 2019

Mairie déléguée de Saint Germain du Crioult  
SAINT GERMAIN DU CRIOULT

14110 CONDE EN NORMANDIE

**Copie à Madame le Maire de Condé en Normandie**

Monsieur le Maire,

En réponse à votre demande d'avis sur notre capacité de production en eau, nous avons engagé une politique de développement et de sécurisation de l'ensemble de nos ressources.

En ce qui vous concerne, le forage des Forges à Saint Germain du Crioult est sous-utilisé (340 m<sup>3</sup>/jour autorisés pour 20 m<sup>3</sup>/jour exploités) du fait d'une trop forte concentration en métaux.

Nous avons lancé une étude pour sa déferrisation, l'objectif étant de réaliser l'installation idoine qui nous permettra une exploitation optimale de cette ressource.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,  
Michel BAR



## ANNEXE 2

La version numérique du PLU est complétée par des documents sur la gestion de l'eau potable à savoir ou disponibles à l'Intercommunalité de la Vire au Noireau :

- **Une étude diagnostique « EAU » réalisée sur le territoire de l'Intercommunalité de la Vire au Noireau**, elle dispose de fiches d'identités donnant des informations plus précises (p 16, 17 et 46) concernant Saint Germain du Crioult.
- **Une étude préalable au transfert de la compétence eau potable sur le territoire.**